



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1642-19**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 21 janvier 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1642-19 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 23 janvier 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques